

ARRETE du MAIRE

Arrêté pris par Monsieur le Maire d'Esquelbecq, en vertu de l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales conformément à la délibération prise par le conseil municipal du 19 décembre 2012 :

Le Maire

Vu le code des collectivités général des collectivités territoriales notamment l'article L2223-15,
Considérant que les terrains concédés dans le cimetière, temporaire, trente ans ou cinquante ans peuvent faire l'objet d'un renouvellement de la part des concessionnaires et leurs ayants cause pendant deux années suivant l'expiration de la période de concession,
Considérant la pause de panneau depuis l'année 2014, informant les ayant droit de la possibilité de renouvellement et l'affichage du plan général à l'entrée du cimetière,
Considérant les courriers déposés par des familles qui désirent renoncer à une concession familiale à perpétuité,
Considérant qu'après ce délai de deux années, et si le renouvellement n'est pas intervenu, l'emplacement peut être repris par la commune,
Considérant que les dernières inhumations dans les concessions ont été réalisées depuis plus de cinq ans,

ARRETONS :

Article 1er : Dans le cimetière communal, les concessions dont la liste est annexée au présent arrêté sont arrivées à expiration depuis des années ou par des ayants droit renonçant à la perpétuité. Elles seront reprises par la commune à compter du 01 juillet 2026.

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur les dites concessions qui n'auront pas été enlevés par les ayant droit avant le 01 juillet 2026 seront débarrassés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière, au fur et à mesure des besoins.

Article 3 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur dépôt dans l'ossuaire aménagé à cet effet dans le cimetière communal, au fur et à mesure des besoins.

Article 4 : Les noms, prénoms, années de naissance et de décès -si elles sont connues-, des personnes exhumées des concessions reprises seront consignées dans un registre consultable en mairie.

Article 5 : Au fur et à mesure des besoins, les concessions dont la reprise est prononcée, seront remises en service pour de nouvelles inhumations ou réintégreront le domaine privé communal (espace vert, allée ...).

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'entrée du cimetière et à la mairie.

Fait à ESQUELBECQ, le 04/05/2026

le Maire,

Frédéric DRIEUX

Rendu exécutoire du fait de l'affichage, de la notification
Et de sa transmission le 05/05/2026

Le maire,



Liste annexée au présent arrêté N°062.26 des concessions arrivées à expiration qui feront l'objet d'une reprise à compter du 01 juillet 2026

CARRE N° emplacement	Concession n°	FAMILLE	Date d'expiration
Concession temporaire			
5	93	MAERTEN Arsène	26/08/1906
54	375	DECLERCK Gaston	20/06/1953
74	377	DEWAGEMAECCKER BEUN	20/06/1953
141	376	DECLERCK Gaston	20/06/1953
296	372	Mme BEUN Albert	22/06/1953
497	250	VANDERVEENE Charles	20/02/1973
Concession trentenaire			
80 81	95	DECROOS Emile	27/08/1931
105	139	QUENSON François	27/02/1941
107	370	DESTUYNDER Emile	20/06/1968
111	393	Mme PEEL CHABAILLE	17/08/1969
128	161	VANNEUFVILLE Lucie	18/01/1946
174	451	Mme Vve GOSSELIN Marie	17/11/1975
200	419	Mme Vve Rémy MERCIER	07/07/1972
242	501	Mme Vve CAMPTEL Julia	25/05/1979
291	385	VERCOUTTER Rémi	19/09/1968
295	499	Mme DEZITTER Marie	23/05/1979
315	313	DEGRAEVE Emile Titre non retrouvé	09/07/1965
319	734	COURTOIS Maurice	26/02/2003
356	445	VERSCHELLE Maurice	08/08/1975
357	461	VERSCHELLE Emile	21/04/1977
361-362	348	LAMMENS Maurice	27/05/1968
377	353	VANLERBERGHE Simone	27/05/1968
417	498	Mme Vve SCHRAEN Yvonne	19/05/1979
469	362	CONFLANS VANACKER Marie	27/05/1968
504	249	BOUSSY MATTON Elisa	15/09/1957
505	293	SAVAETE Auguste	08/07/1962
514	323	DEGRAEVE Emile	11/04/1966
585	417	ROUSSEZ Henri	21/04/1972
Renonciation Concession perpétuelle			
384	278	BLONDEL Isaïe	
415	505	SCHRAEN André	
545-547	842	LEMAITRE Georges	
231	351	VANGELDER Barthélémy	
265	404	OLLIVIER Julien	
470	361	CARTON DEVULDER	

Le Maire
Frédéric DRIEUX

